

L'AFMA

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION FONDS MÉMOIRE D'AUSCHWITZ



RAFLE DES NOTABLES

P. 6



“VOUS N'AUREZ PAS
LES ENFANTS !”

P. 8-9



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

P. 10-13

SOMMAIRE

- 3** **Mot de la présidente**
- 4-5** **La mémoire déverrouillée**
- 6** **Rafle des notables**
- 7** **« Les expulsés du pays de Bade »**
- 8-9** **« Vous n'aurez pas les enfants ! »**
- 10-13** **Assemblée Générale de l'AFMA**
- 14-15** **Gare de déportation de Bobigny**
- 16** **Cotisation 2020 et 2021**



Isabelle Choko
Présidente

Le mot de la Présidente

Je tiens à vous confirmer que malgré les inconvénients liés aux conséquences du Covid 19, notre association a pu tenir son Assemblée Générale le 13 Septembre dernier, mais effectivement en comité restreint.

Toutefois, ceux et celles qui ont participé à la réunion au Mémorial de le Shoah étaient très heureux de pouvoir se retrouver tout en respectant à la lettre les gestes barrières absolument nécessaires pour se protéger et protéger les autres.

Un autre motif de satisfaction pour nous constitue le démarrage des travaux d'aménagement de la gare de Bobigny.

C'est l'aboutissement d'un combat que l'AFMA menait depuis une trentaine d'années. Monsieur Bernard Saint Jean responsable de ce projet à la ville de Bobigny se souvient d'une entrevue entre notre Présidente Madame Jeannette Moraud et le maire de l'époque, Georges Valbon. En effet, ces travaux permettront de redonner toute sa dignité à ce haut lieu de Mémoire d'où sont partis en déportation des Juifs de France, et de disposer d'un endroit de transmission idéal.

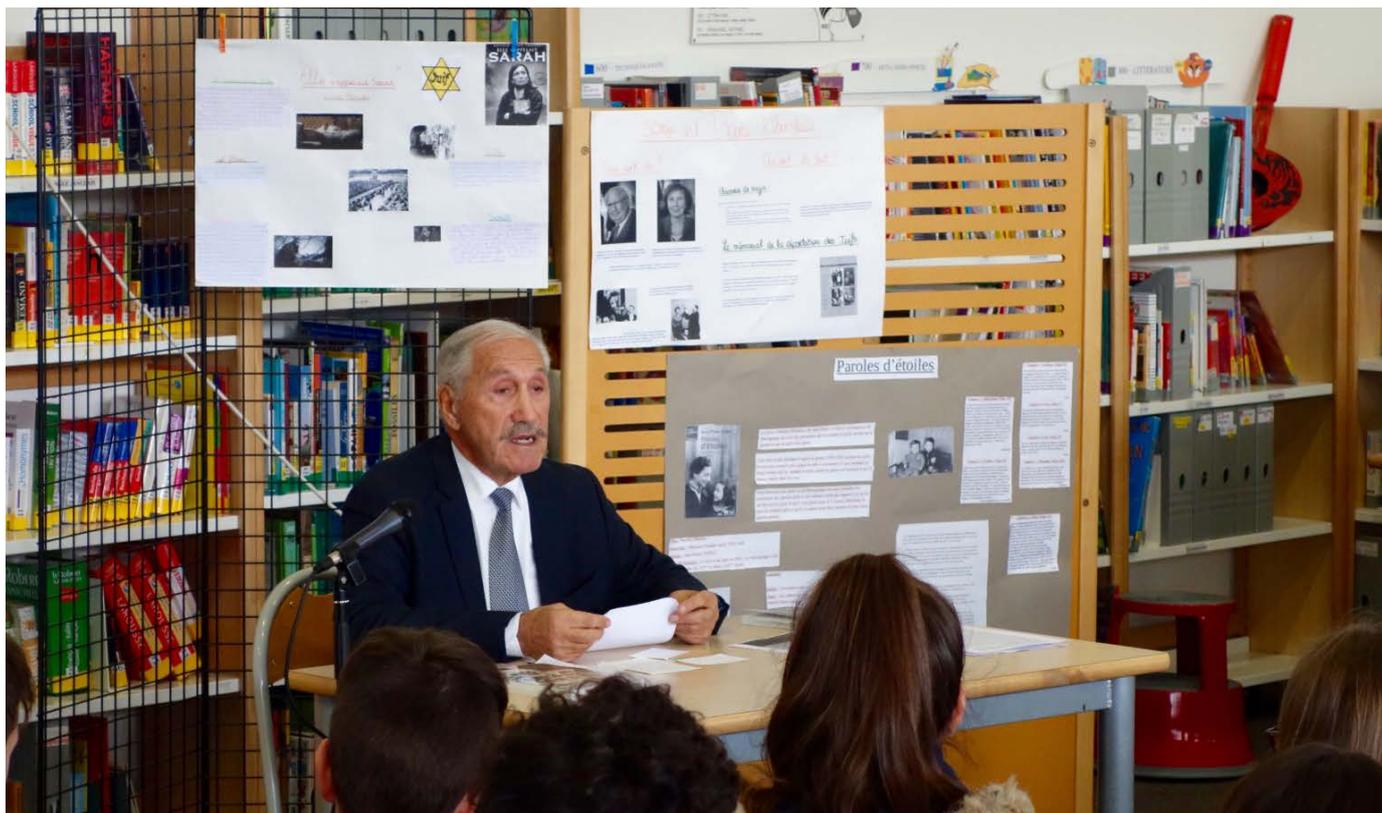
Le Maire de Bobigny, monsieur Abdel Sadi a annoncé que ce lieu sera disponible au début de l'année 2022.

En ce qui concerne l'AFMA, celle-ci se chargera de financer 74 plaques commémoratives des convois partis de France.

L'association prendra toute sa part au fonctionnement du lieu de la Mémoire.

Pour la réalisation de ce projet nous lançons une grande souscription et comptons sur tous nos amis en leur rappelant que nous fournirons le document qui permettra à nos généreux donateurs d'obtenir les réductions d'impôts en vigueur.

Isabelle Choko



Pierre Draï témoignant devant des jeunes

LA MÉMOIRE DÉVERROUILLÉE



par Bernard Grinfeld

L'histoire que raconte notre ami Pierre Draï, né fin avril 1940, dans son livre : la mémoire déverrouillée » est celle d'un « enfant caché », orphelin de père et de mère. De fait, il n'a pas vraiment connu ses parents. Il le dit lui-même : « Ce que je sais de ma mère... ce sont surtout des papiers qui me l'ont appris. » Lorsqu'elle est arrêtée sur dénonciation, le 7 août 1943 avec trois de ses frères aînés, il est soigné à l'hôpital Bichat. Sa sœur Nelly a été envoyée en colonie de vacances par les pasteurs de l'église du Tabernacle de la rue Belliard, pour remercier sa mère Rosine du soutien qu'elle apporte à leurs œuvres en faveur des populations démunies de la « zone ». Son frère Marc

dit Paulo a été habilement soustrait aux griffes de la police grâce à l'intervention du pasteur Charlet prétendant que Marinette, sa tante également présente lors de l'arrestation était son employée et que Paulo était son fils.

Son père Isaac, boucher de profession ayant perdu son emploi par l'aryannisation de la boucherie cacher dans laquelle il travaillait avait trouvé un emploi de bûcheron à Nogent l'Artaud dans l'Aisne. N'ayant plus de nouvelles de sa famille, il avait fait le déplacement à Paris. Il avait constaté que l'appartement du boulevard Ney était désert. De retour à Nogent l'Artaud, il avait fait part de son inquiétude à ses collègues. Il sera arrêté « sous les yeux de ses camarades totalement impuissants », interné à la prison de Saint Quentin puis à Drancy et déporté par le convoi 67, il sera gazé le 19 mars 1944. Rosine de son côté était persuadée que, mère de famille elle ne risquait rien. À Drancy, le 1^{er} septembre 1943, elle reçut ainsi que ses trois fils, André, René et Raymond, une « petite fiche mauve » dont elle connaissait la signification : départ pour Pitchipoï. Ce sera le convoi 59. Ils seront gazés le 7 septembre. Comme

“Son frère Marc dit Paulo a été habilement soustrait aux griffes de la police grâce à l'intervention du pasteur Charlet...”

tant d'autres, il ne reste plus rien d'eux si ce n'est l'inscription de leurs noms sur les murs du Memorial de la Shoah et une plaque à l'intérieur de l'école de garçons de la rue Belliard.

Après la guerre, Pierre rejoignit son frère au château de Maubuisson à Saint Ouen l'Aumone appartenant aux œuvres de la famille Rothschild. Il y resta 7 ans. En 1949, lorsque Paulo quitta le château il sera très perturbé. Mais, en mal d'affection, il s'appuya sur « d'autres frères », des bons copains comme Jean Michel Champeau, Albert Barbouth, Armand Bouaniche et Louise Attia. Quand il s'agissait de faire des bêtises ils n'étaient pas les derniers. Un grand événement fut la Bar Mitzvah d'Albert Barbouth. Une fête fut organisée à l'orphelinat des filles à Neuilly. Ce fut l'occasion pour lui de retrouver sa sœur Nelly. Pierre ne fut jamais placé en famille d'accueil. Il rejoignit la République des enfants de Moulin Vieux dans l'Isère. Le maire de Poissy lui mettra le pied à l'étrier. Plus tard, Il mit un point d'honneur à témoigner en faveur du pasteur André Funé, de sa femme Alice et de leur fille Jeanne afin qu'ils soient reconnus « Justes parmi les Nations ». La cérémonie fut organisée dans leur village de Collet-de-Dèze en Lozère, le 12 juillet 2009. Pour lui c'était l'hommage qu'il devait rendre à ceux qui l'avaient sauvé mais aussi l'accomplissement d'un devoir de mémoire à l'égard des générations futures. C'est pour cela qu'il témoigne auprès des jeunes.

Parmi les documents cités on relève le rapport télégraphique d'Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il est adressé le 2 juillet 1942 à son ministre à Berlin, Il est très explicite.



BIOGRAPHIE PIERRE DRAÏ

Après sa scolarisation à la République des enfants, Pierre Draï a été chaudronnier, dessinateur puis représentant de commerce, puis a fondé sa propre entreprise avant de prendre sa retraite. Depuis qu'il a entrepris de « déverrouiller sa mémoire », il participe régulièrement au réseau Paroles d'étoiles, au sein duquel des orphelins de la Shoah échangent leurs témoignages. Pierre Draï, est également membre du Conseil d'administration de la République de Moulin-Vieux. Il intervient dans les collèges pour transmettre son témoignage. ■

«Ce sera le convoi 59. Ils seront gazés le 7 septembre. Comme tant d'autres, il ne reste plus rien d'eux...»

« Les mesures d'évacuation concernent d'abord les juifs étrangers. On ne s'attaque aux Juifs français que dans la mesure où les juifs de nationalité étrangère ne suffisent pas à fournir le contingent souhaité.

Il ne s'agit nullement de donner par ce procédé une position privilégiée aux juifs français car ils doivent eux aussi disparaître dans le cadre de l'élimination du judaïsme des pays européens. Cela se traduit par le fait que le contingent souhaité comportera de toute façon un certain nombre de juifs français. » ■



LA MÉMOIRE DÉVERROUILLÉE - HISTOIRE D'UN ENFANT CACHÉ 1943-1945

« La mémoire, c'est comme un tiroir. On y entasse tous ses souvenirs. Les plus anciens, tout en dessous. Puis un jour, on ferme le tiroir à clé. Le meuble est rangé dans une vieille grange. »

Pierre Draï - Gaussien (Editions).

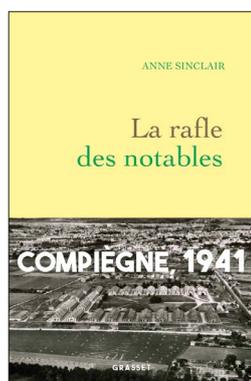


Pierre Draï avec ses frères du château: Armand Bouaniche et Albert Barbouth



RAFLE DES NOTABLES

par Nicole Van Der linden



LA RAFLE DES NOTABLES

Essais et documents

« Cette histoire me hante depuis l'enfance... »

Anne Sinclair
Grasset (Editions)

Nous nous inspirons de l'ouvrage d'Anne Sinclair : la Rafle des Notables pour nous souvenir de cet événement. Son grand-père a en effet été arrêté le 12 décembre 1941 lors de cette rafle qui concernait 743 juifs français au statut social plutôt élevé, auxquels furent ajoutés, pour remplir les exigences des quotas des nazis, 300 juifs étrangers, internés à Drancy, moins favorisés et habitués aux persécutions.

La « Rafle des Notables » se situe entre les premières rafles de mai et août 1941 et celle du Vel' d'Hiv en juillet 1942.

Après leur arrestation, les malheureux furent acheminés à Compiègne-Royallieu, d'où partaient tous les convois dits de « répression », en représailles des attentats anti-allemands. En quelques jours on ne voyait plus de différence entre les internés. Leur dénuement était le même.

Dès Août 1941, les nazis, en arrêtant des français, avaient testé la faible capacité de réaction de Vichy. Le Statut des Juifs d'octobre 1940 et juin 1941 met

au plein jour le zèle des français dans la politique anti-juive de la collaboration.

Le camp de Royallieu est surnommé le « Camp de la Mort lente ». Lors de la Rafle des notables, la Solution finale de la Question Juive en Europe n'est pas encore mise en place et ne le sera qu'à partir de la Conférence de Wannsee. Les chambres à gaz n'existant pas encore, il s'agit ici d'une « élimination » par la famine, la saleté, la maladie et l'épuisement, pour réduire les juifs à l'état de « déchets » (terme employé par les nazis).

Parmi les Notables, Anne Sinclair cite René Blum (frère de Léon) directeur des ballets de Monte-Carlo, Georges Wellers, futur historien du nazisme qui survécut à Auschwitz. Il y avait aussi 13 polytechniciens. Parmi les 1043 détenus lors de cette Rafle, la majorité a plus de 50 ans. 55 d'entre-eux portaient la Légion d'Honneur.

Malgré l'extrême difficulté de ne pas céder au désespoir, eurent lieu « presque chaque soir des conférences d'environ une heure dans les chambrées, sans papier ni crayons, qui permettaient aux juifs éduqués comme aux autres, d'avoir un moment de distraction : chacun y allait de ses connaissances propres : art, agriculture, pétrole, comptabilité, sciences...

La plupart des juifs arrêtés lors de cette rafle furent déportés à Auschwitz et gazés immédiatement. Le grand-père paternel d'Anne eut la « chance » d'être libéré pour raison de santé. ■

*“il s'agit ici d'une « élimination »
par la famine, la saleté,
la maladie et l'épuisement...”*

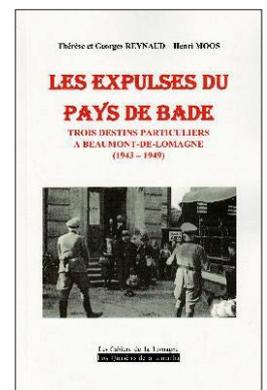


“LES EXPULSÉS DU PAYS DE BADE”

Nos amis Thérèse et Georges Reynaud-Henri Moos viennent de publier un livre très intéressant et bien documenté : « les expulsés du Pays de Bade ». A travers trois destins particuliers liés à la commune de Beaumont sur Lomagne, ils racontent comment dans la nuit du 26 au 27 octobre 1940 la population du camp de Gurs va tripler passant de 3 000 à 9 000 personnes, venant d'Allemagne du sud. Hitler vient de demander à ses Gauleiters de rendre le Reich « libre de Juifs » et le 22 octobre, 6 538 juifs sont raflés et regroupés dans les gares de Manheim, Karlsruhe, Fribourg et Pforzheim. 7 convois sont formés et s'acheminent vers la France. à ce moment en Allemagne avant que s'organise la « solution finale » on vise le « plan Madagascar » qui fera Pschitt en raison de la prééminence maritime de l'Angleterre Mais, au fond, la destination finale des déportés importe peu aux nazis et ce sont leurs collaborateurs vichystes qui choisiront Gurs. Les déportés ont été dépouillés de tous leurs biens. Ils n'ont eu droit qu'à une valise et 100 marks. Le choix de Gurs s'est visiblement fait dans l'urgence et rien n'a été prévu pour accueillir les malheureux. Ils pataugeront dans la gadoue pendant tout l'hiver et connaîtront des conditions de vie épouvantables. Près d'un millier d'entre-eux

mourront dans les semaines qui suivent. Puis ce sera les déportations de 1942-43. Peu échapperont à l'extermination. Mais beaucoup d'enfants seront sauvés par des chaînes de solidarité impliquant notamment l'OSE, les EIF. Lorsque le danger approcha, les enfants seront cachés sous de faux noms, y compris à l'école et le directeur d'école Arquie sera, ainsi que son épouse Jeanne, distingué « juste parmi les Nations » à titre posthume en 2018.

Par ce livre, nos deux fidèles adhérents ont voulu poursuivre le travail entrepris par le docteur Ludwig Mann grand oncle d'Henri Moos. ■



LES EXPULSÉS DU PAYS DE BADE : TROIS DESTINS PARTICULIERS À BEAUMONT-DE-LOMAGNE (1943-1949)

Thérèse et Georges Reynaud ; Henri Moos

Éditeur : Association La Lomagne Mémoire pour Demain

“Lorsque le danger approcha, les enfants seront cachés sous de faux noms, y compris à l'école ...”



Le camp de Vénissieux.

© collection Klarsfeld

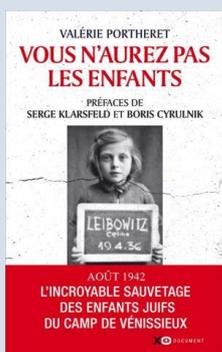
“VOUS N'AUREZ PAS LES ENFANTS !”

La rafle de Lyon du 26 août 1942.

Valerie Portheret travaille depuis plus de vingt ans sur cette rafle. Encouragée par Serge Klarsfeld elle en a tiré une thèse de plus de 1 200 pages et un livre: « Vous n'aurez pas les enfants » publié en février par XO.

“Le 5 août 1942 une circulaire de Vichy est adressée aux préfets de région de la « zone libre » afin d’y organiser la rafle et la Déportation des juifs étrangers...”

Le 5 août 1942 une circulaire de Vichy est adressée aux préfets de région de la « zone libre » afin d’y organiser la rafle et la déportation des juifs étrangers. Pour les dix départements de la région de Lyon, c’est le préfet Angeli qui est chargé de l’opération. Gilbert Lesage, fonctionnaire de Vichy est mis dans le secret six jours à l’avance et s’empresse d’informer ses amis de « l’amitié chrétienne », une jeune association regroupant catholiques protestants et non croyants sous le patronage de Monseigneur Gerlier, primat des Gaules et du pasteur Boegner, président de la fédération protestante. Elle est en étroite relation avec l’Oeuvre de secours aux enfants (OSE), les Éclaireurs Israélites de France (EIF) et la Cimade. Elle compte notamment en son sein l’abbé Alexandre Glasberg, issu d’une famille juive ukrainienne, il parle le yiddish.



VOUS N'AUREZ PAS LES ENFANTS

« La mémoire, c'est comme un tiroir. On y Le 26 août 1942, le gouvernement de Vichy ordonne la rafle des Juifs étrangers dans la région de Lyon. 1 016 personnes sont arrêtées puis rassemblées au camp de Vénissieux. Parmi elles, 108 enfants sont sauvés de la déportation grâce à l'association Amitié chrétienne qui organise leur exfiltration puis les cache dans un ancien couvent.

Valérie Portheret - XO.



BIOGRAPHIE VALÉRIE PORTHERET

Historienne, Valérie Portheret a reconstitué, au terme de vingt-cinq ans de recherches, ce sauvetage des enfants du camp de Vénissieux, recueillant, partout dans le monde, la parole d'un très grand nombre d'entre eux. Cette histoire bouleversera à l'époque l'opinion, poussant Vichy à refuser les nouvelles demandes de déportation des juifs formulées par les nazis. Un récit à retrouver dans Vous n'aurez pas les enfants (paru le 06 février 2020 chez XO Éditions) ■

Lesage, lui-même protestant, proche des quakers ne se contente pas de les avertir de la rafle du 26 août. Il leur fournit des laissez-passer pour entrer dans le camp. Il introduit même des membres de l'association au sein de la « commission de criblage » chargée de se prononcer sur les cas individuels. La circulaire initiale prévoit onze cas d'exemption et Lesage dissimule le fait que Bousquet les a réduit de moitié, dès le 18 août. Toujours est-il qu'avec l'aide des certificats médicaux de complaisance de Jean Adam, la commission propose un grand nombre d'exemption. Mais les allemands exigent au moins 800 personnes sur les 1 016 internés. Certains membres de la commission commencent à rayer les exemptés. Or, il y a de nombreuses familles avec enfants. Une manœuvre désespérée est tentée pour les sauver. Il faut faire vite. Dans la nuit du 28 au 29 août, 108 enfants seront abandonnés par leurs parents à « l'amitié chrétienne ». Encore aujourd'hui, on a du mal à imaginer cela. Le réseau se met très vite en mouvement et grâce aux scouts, les enfants sont répartis dans des familles d'accueil.

Mais la supercherie est éventée. Angeli tente encore une opération policière le 31 août. Mais un tract circule en ville : « vous n'aurez pas les enfants ». Il met en cause « l'ignoble tartin raciste d'Angeli ». Les collabos comprennent que le primat des Gaules couvre l'opération. Lui qui deux ans auparavant soutenait ostensiblement Pétain, emboîtera le pas à Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse.

“Dans la nuit du 28 au 29 août, 108 enfants seront abandonnés par leurs parents à « l'amitié chrétienne »...”

Deux semaines après lui il condamnera le sort fait aux juifs dans une lettre pastorale. Au total, sur 1 016 internés 471 personnes seront sauvées dont 108 enfants. Malheureusement 545 personnes dont les parents seront gazés à Auschwitz. Dans une interview accordée à la Nouvelle République Valérie Portheret nous précise que, selon elle, « dans cette histoire, il y a surtout un sauvetage qui met en avant les droits de l'homme et les valeurs de la République... sauver ces enfants juifs c'était la révolte de la population qui avait compris ce qu'était le plan de Vichy et des nazis. » ■

Compte rendu de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 13 septembre 2020 Mémorial de la Shoah , 17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris

I. INTRODUCTION À L'AG, PRÉPARÉE À L'AVANCE PAR ISABELLE CHOKO

extrait

« C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui en ce lieu tellement symbolique où nous nous sentons chez nous. La date d'aujourd'hui s'est imposée en raison des fêtes juives qui commencent dès Samedi prochain, mais aussi parce qu'aujourd'hui c'est la journée des déportés dans le rite ashkénaze et que nous pouvons encore nous rassembler et recevoir nos amis de Marseille...

Nous ne manquerons pas d'évoquer les conséquences de la pandémie sur notre activité en matière scolaire, de voyages de Mémoire et de développement du numérique.

Nous évoquerons également le démarrage si attendu des travaux à la gare de Bobigny, très importants pour l'avenir de nos projets...

Enfin, nos amis de Marseille ont exprimé le souhait de se réorganiser. Il ne s'agit nullement pour eux de faire sécession comme cela a été dit, mais de poursuivre l'action de notre association. Je fais pleinement confiance aux marseillais et aux parisiens qui ont été désignés par notre conseil d'administration pour trouver les voies et moyens qui nous conduiront à plus d'efficacité dans notre travail de transmission de la Mémoire de la Shoah.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ, INTERVENTION DE CHARLES LENIGER

« ...En ces temps difficiles pour tous, j'espère que vous et vos proches avez été préservés ; nous sommes spécialement inquiets pour le couple Tinaider, absent ce matin.

Cette crise qui a paralysé notre pays, vos villes et notre association, a été aussi le révélateur de belles choses telle que l'incroyable mobilisation du tissu associatif... »

L'AG de l'AFMA en formation restreinte anti Covid



Comme chaque année nous avons participé à différentes Cérémonies de mémoire :

A) Commémoration

1. à Bobigny dans l'ancienne gare.
2. au mémorial de la Shoah nous avons été présents à diverses manifestations
3. Commémoration à Pithiviers et Beaune-la-Rolande
4. Commémoration de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France :
 - Participation aux cérémonies à Paris
 - Participation aux cérémonies à Drancy
 - Participation à Fossoy près de Château Thierry
5. Commémoration de la libération de Drancy le 17 août 1944
6. Participation à la commémoration du pogrom dit de la Nuit de Cristal au Gymnase Japy le 9 novembre 2019
7. AFMA Marseille avec son Président Albert Barbouth a célébré le 75^{ème} anniversaire des rafles du vieux port et de l'opéra

B) Gare Bobigny - Lucien Tinader

Je tiens à souligner l'implication d' Isabelle Choko et de Lucien Tinader aux travaux du comité de Pilotage pour le projet de la Gare de Bobigny.

Avec le début des travaux, la réalisation du projet de la gare de Bobigny vient couronner l'activité de notre association et lui donne une dimension particulière, une représentation nationale voire internationale.

C) Exposition permanente à Drancy - Lucien Tinader

- Cette exposition sur le lieu même de l'ancien camp constitue un hommage à la mémoire de tous ceux qui sont passés à Drancy. Elle permet, tout au long de l'année scolaire de recevoir des élèves. Ce travail n'est possible que grâce à l'aide de Micheline Tinader, Alice Chekroun, Nicolette Van der Linden.

D) Exposition itinérante - Lucien Tinader

- Exposition du 20 au 29 juin 2019 à la mairie du XIX^{ème} à l'initiative de Joyce Malai
- Exposition à l'initiative de Vladimir Gil à la Bibliothèque Marguerite Audoux dans le 3^{ème} arrondissement
- Mini expo lors de la cérémonie du 27 janvier 2020 à la gare de Bobigny

E) Lutétia - Lucien Tinader

L'AFMA s'est associée (participation financière) à l'exposition organisée par la délégation parisienne de l'AFMD pour marquer le 70^{ème} anniversaire du retour des déportés (Hôtel Lutetia), exposition itinérante à travers la France, Alice vous informe régulièrement.

F) Visite des établissements scolaires - Lucien Tinader

De septembre 2019 à mars 2020 16 écoles, 4 groupes d'adultes avec 550 participants ont visité notre exposition « Les yeux de la mémoire ». A cette occasion un grand merci à notre ami Claude Bloch qui n'hésite pas de venir de Lyon pour témoigner régulièrement à Drancy. Merci également à Monsieur Perahia, Monsieur Strauch, et Mesdames Ginette Kolinka et Evelyn Askolovitch qui viennent régulièrement témoigner.

Malheureusement cette activité a été interrompue en raison de la pandémie

G) La lettre de l'AFMA - Bernard Grinfeld indique que quatre numéros paraissent par an.

Les Quatre derniers numéros parus sous la responsabilité du comité de rédaction

N° 101 - octobre 2019 - Chirac

N° 102 - décembre 2019

N° 103 - mars 2020 - La nuit de Cristal - Photo couverture Angela Merkel

Le dernier numéro a été exceptionnellement diffusé en juin dernier sous forme numérique. le thème principal étant le confinement des commémorations.

H) Fonctionnement de l'Association - Maurice BRAFMAN fait valoir que

Le Conseil d'administration et le Bureau ont été régulièrement réunis comme prévu dans les statuts, jusqu'à la suspension de toutes nos activités (y compris notre Assemblée générale initialement prévue le 19/04/2020) suite aux mesures prise par les pouvoirs publics en raison de la crise sanitaire que nous traversons

I) Le site internet de l'AFMA - Henri Blotnik

Henri Blotnik a su insuffler un nouvel élan à notre site, il est maintenant plus clair et convivial. Comme on peut le constater il reste de par ses articles très proche de l'actualité.

Un grand merci à Henri



Charles Leniger avec Claude Bloch à sa droite et Robert Créange à sa gauche

**J) Commission des voyages -
Philippe Moraud intervient pour faire
le point sur les voyages de mémoire.**

- Septembre/ Octobre 2019 Voyage à Malines (Belgique) / Fort de Breendonk
- 27 au 30 OCTOBRE 2019 voyage annuel à Auschwitz Birkenau 19 participants accompagnés par Claude Bloch, Lucien et Philippe Moraud.

K) Rapport d'activité de Marseille 2020

1. Commémorations :

Comme chaque année nos amis marseillais ont participé à différentes cérémonies de mémoire et de manifestations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme .

2. Visites Scolaires :

Différentes Conférences débat témoignage en vue de la préparation du voyage à Auschwitz Birkenau, ou suite à des visites d'élèves.

3. Films et Livres des derniers rescapés de Marseille :

Commande de trois films de SOPHIE NAHUM Les Derniers avec témoignages de Albert Veissid, Flora Eskenazi et Suzy Laugier.

Relecture du Livre sur Ida Palombo écrit par Régine Mechulan et édité par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

4. Autres Projets

L'AFMA a demandé à Kedge Business School de l'aider à mettre en place des outils pour optimiser son travail associatif sur différents points (communication, organisation, financement...).

5. Les voyages

- Organisation d'un voyage à Auschwitz Birkenau amenant 185 personnes de Marignane à Cracovie la journée du 9 février 2020
- Organisation d'un voyage à Auschwitz Birkenau amenant 185 personnes de Marignane à Cracovie la journée du 10 février 2020

6. Les debriefs :

Il a été compliqué après le confinement de debriefer sur ces déplacements mais nous avons tout de même entretenu le lien avec les établissements.

III. RAPPORT FINANCIER

Charles Leniger présente le rapport financier pour l'année 2019.

Les comptes sont présentés au nom de notre trésorière Micheline Tinader, en conformité avec le plan Comptable des associations, ils ont été validés par Mr Borgel, expert-comptable. Ils sont arrondis à l'euro plein.

L'exercice 2019 dégage une perte de 47 719 € contre 26 773 € en 2019, soit une augmentation des pertes de 20 946 €.

Les charges d'exploitation s'établissent à :

233 140 € en 2019 contre 158 420 € en 2018 soit 74 720 € de plus.

Les produits d'exploitation de l'association s'établissent à :

131 648 € en 2019 contre 185 421 € en 2018 soit une baisse de 53 774 €.

L'exercice 2019 dégage une perte de 47 719 € contre 26 773 € en 2018, soit une hausse de 20 946 €.

La commission des finances chargée de la vérification des comptes (Grinfeld / Leniger) a analysé entre autres les cotisations et dons de ces deux dernières années, Bernard Grinfeld nous a donné son bref rapport ;

Maurice Brafman demande le quitus pour le rapport d'activité et les comptes : « Après avoir entendu le rapport d'activité et le rapport financier présentés par Charles Leniger, je propose que l'assemblée générale approuve ces rapports et donne quitus au bureau pour ses activités ».

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est décidé d'affecter le résultat de l'année 2019 soit -47 719 en report à nouveau qui passe de 411 408 € à 363 689 €.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité moins une voix en mémoire de Roger.

Les rapports approuvés et il est donné quitus à la Présidente, Trésorière et au bureau pour ses activités.

IV. COTISATION

La cotisation est fixée à 50 €, le prix de l'abonnement à la lettre de L'AFMA reste maintenu à 10 euros. Un cerfa sera délivré automatiquement aux adhérents leur permettant d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur la cotisation.

V. CRÉATION D'UNE AFMA GRAND SUD

en partenariat avec l'AFMA nationale afin d'intensifier leur actions régionales et faciliter l'accès à des subventions régionales avec une adresse marseillaise.

Une commission (Grinfeld/Moraud/Leniger) est chargée d'élaborer une convention entre les deux AFMA.

V. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres ci-dessous sont élus au Conseil d'Administration :

Claude Bloch, Henri Blotnik, Maurice Brafman, Mireille Champion, Raphaël Chemouni, Isabelle Choko, Deborah Cohen, Bernard Grinfeld, Francis Héraud, Pascal Klughertz, Charles Leniger, Joyce Malai, François Marot, Philippe Moraud, Brigitte Pons, Micheline Tinader, Lucien Tinader, Nicole Van Der Linden, Albert Barbouth, Nicole Cohen, Elise Cohen, Caroline Pozmentier.

VI. CONCLUSION

La conclusion de l'Assemblée revient à la Présidente, Isabelle Choko

Chers amis

Au moment de conclure notre Assemblée, je voudrais tout d'abord remercier monsieur Jacques Fredj de nous avoir accueilli.

Merci à vous toutes et tous qui êtes venus, parfois de très loin (Marseille) pour participer à nos travaux. Malheureusement nos amis marseillais ont dû annuler leur voyage au dernier moment. Merci, aussi à ceux et celles qui s'engagent au sein du nouveau conseil d'administration à continuer à faire vivre nos institutions.

Nos débats sont riches et profonds, parfois un peu animé mais toujours dans un esprit de convivialité

J'en retiens, et nous le savons tous, que l'antisémitisme remonte à la nuit des temps. Que ce sont d'abord des paroles qui sont faites pour faire peur, pour faire fuir et blesser mais aussi d'actes qui tuent. Plus la société va mal, plus le fléau se développe jusqu'à mettre la République en danger et conduire à « l'anomie démocratique ».

Cette perte de valeurs concerne évidemment tous les citoyens.

J'en retiens aussi qu'il est surtout le fruit de l'ignorance, qu'il n'y a pas de vaccin contre la maladie et que la lutte contre elle passe essentiellement par l'éducation, qu'elle est permanente et universelle. Notre action ne suffit pas, bien évidemment mais en gardant la Mémoire bien vivante, nous contribuons à l'éducation des jeunes et à la diffusion de l'information afin que les horreurs que nous ou nos familles ont connues ne se reproduisent pas.

Clôture de l'assemblée générale par le Président de séance Maurice Brafman à 12h20



Thomas Fontaine intervient avec Bernard SAINT-JEAN à sa droite

© Bonjour Bobigny

GARE DE DÉPORTATION DE BOBIGNY

Nous nous sommes retrouvés, dûment masqués et espacés, Micheline Tinader, Philippe Moraud et Bernard Grinfeld, avec Lucien Tinader, pour participer, à la gare de Bobigny a une visite de chantier et à une rencontre avec la nouvelle équipe municipale. Monsieur Abdel Sadi, le maire s'est félicité du démarrage des travaux. Il s'est engagé à les mener à bien d'ici à janvier 2022, s'entourant d'un nouveau comité de pilotage. Il nous a présenté l'équipe chargée du projet : José Moury et Claire Dupoizat ses premier et deuxième adjoint, Emma Deveau, déléguée à la Mémoire et aux anciens combattants et Lila Rahoui, adjointe de quartier (Etoile, grand quadrilatère). Étaient notamment présents: les représentants de la SNCF, du ministère des armées, des amis du convoi 73, de la fondation du patrimoine.

Bernard Saint Jean, véritable cheville ouvrière de ce projet et de cette réunion a relevé que, pour la première fois depuis longtemps nous étions entrés par la grande porte au niveau de la rue, là où les autobus et autres véhicules transportant les déportés pénétraient historiquement sur le site, sans avoir à descendre les escaliers. Depuis le promontoire les visiteurs auront une vue globale permettant de découvrir le site, l'espace de mémoire et les 74 plaques prises en charge par l'AFMA qui symboliseront les 74 convois de déportés partis de France. Il a souligné le rôle éminent de L'AFMA depuis trente ans, rappelant même une entrevue à laquelle, jeune fonctionnaire, il avait participé en 1990, entre Madame Moraud et Georges Valbon. Pour lui, redonner à ce lieu toute la dignité qu'il mérite et en faire un véritable outil de transmission de l'Histoire et de la Mémoire est plus qu'une « ardente obligation ».

Thomas Fontaine, spécialiste des déportations et membre du conseil scientifique puis du comité de pilotage, depuis leur création était également présent pour rappeler les faits historiques et pourquoi, un lieu comme celui-là doit être conçu pour permettre aux visiteurs de comprendre immédiatement comment se passaient le transfert des déportés dans les wagons et combien la logistique nazie était efficace.

“pour la première fois depuis longtemps nous étions entrés par la grande porte au niveau de la rue...”

L'écologue nous a précisé la volonté de la municipalité de rétablir la biodiversité dans cette friche industrielle ce qui suppose au préalable de se débarrasser des plantes invasives.

En conclusion, Lucien Tinader a rappelé le combat de L'AFMA pour ce projet et comment, lorsque la SNCF a décidé de donner le site à L'AFMA, celle-ci, n'ayant pas les moyens financiers suffisants pour porter seule le projet, s'est tournée vers la muni-

“Lucien Tinader a rappelé le combat de L'AFMA pour ce projet...”

cipalité de Bobigny qui a accepté de le prendre en charge. Il a vivement remercié la ville de Bobigny d'avoir accepté cette responsabilité. ■

BOBIGNY, UNE GARE ENTRE DRANCY ET AUSCHWITZ

De l'été 1943 à l'été 1944, l'ancienne gare de Bobigny devient un des lieux de la déportation des Juifs de France par l'Allemagne nazie et le gouvernement de Vichy.

En 13 mois, 21 convois sont organisés et 22 453 hommes, femmes et enfants, un tiers des déportés juifs de France, sont déportés du camp de Drancy vers le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, où l'immense majorité d'entre eux trouve la mort.

Depuis de nombreuses années la Ville de Bobigny, SNCF, les organisations pour la mémoire de la déportation et d'autres partenaires conduisent ensemble un projet de valorisation mémorielle et historique de cette friche ferroviaire de plus de trois hectares, inscrite à l'inventaire

supplémentaire des Monuments historiques et restée proche de son état d'origine. Des travaux de restauration conservatoire ont été entrepris sur les anciens bâtiments voyageurs et marchandises, sur les voies ferrées, et un premier dispositif d'exposition de plein air a été mis en place en attendant un aménagement global du site.

Afin de redonner toute sa dignité et son sens à ce site authentique, la Ville de Bobigny et ses partenaires se sont engagés aujourd'hui dans la conception et la réalisation de son aménagement paysager et scénographique.

L'ambition du projet est de révéler le lieu en donnant à voir et comprendre son histoire dans sa matérialité, sa géographie et



son paysage, de rendre visible et lisible la manière dont la déportation s'est inscrite dans cet espace, et d'offrir à la fréquentation publique un lieu d'aménité, support à la transmission pédagogique de l'histoire de la Shoah, aux commémorations, au recueillement.

Il s'agira d'autre part d'inscrire dans son environnement urbain ce site riche en végétation de friche et en biodiversité, en le désenclavant et en l'ouvrant pour partie sur la ville afin de permettre son intégration dans la ville, dans le respect et la dignité de l'histoire qu'il a un jour abritée. ■



L' « ESPACE DE LA MÉMOIRE »

L'espace de mémoire accueillant la halle des marchandises, les édicules, le bâtiment des voyageurs et les voies ferrées, constitue le cœur historique et sanctuarisé du site. Les aménagements de la « cour des témoins », de l'« esplanade de la mémoire », de la « cour des marchandises » révéleront les traces de son histoire.

La mise en scène des 74 convois de déportation partis de France, et, le long des voies, des 21 convois partis de Bobigny, exprimera le souvenir du lieu et des disparus. Cet espace accueillera les cérémonies commémoratives.

La scénographie d'ensemble restera très proche du terrain afin de respecter l'identité du lieu tout en proposant des clés de compréhension fines et respectueuses.

La biodiversité existante y sera conservée et protégée, notamment la végétation de friche. Une « prairie de l'espérance » sera aménagée, transition entre l'espace de recueillement et l'animation de la ville. Cette friche fleurie signera un lieu où la vie reprend ses droits. ■



L' « ESPLANADE DU PRÉSENT »

Une esplanade jardin s'appuyant sur le promontoire existant constituera l'entrée principale du site, offrant une vue globale permettant de découvrir le lieu de manière distanciée tout en préservant l'espace de mémoire.

Un parking végétalisé y sera aménagé et un pavillon d'accueil y sera construit pour l'information du public, point de départ des visites guidées, lieu de rendez-vous pour les groupes.

L'ancienne voie d'accès sera symboliquement retrouvée par l'aménagement d'une rampe permettant de descendre graduellement par parler dans l'espace de mémoire. Il s'agira d'autre part d'inscrire dans son environnement urbain ce site riche en végétation de friche et en biodiversité, en le désenclavant et en l'ouvrant pour partie sur la ville afin de permettre son intégration dans la ville, dans le respect et la dignité de l'histoire qu'il a un jour abritée. ■

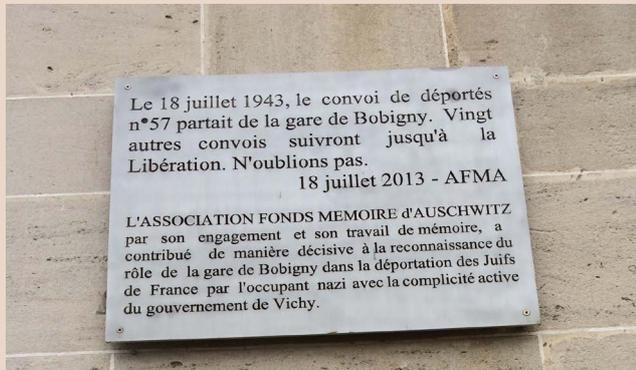
LES ÉLÉMENTS CI-DESSUS SONT EXTRAITS D'UN DOSSIER DE LA VILLE DE BOBIGNY
LE DOSSIER COMPLET SERA REPRIS PAR NOTRE SITE : AFMA.FR.

GARE DE BOBIGNY

Pour la réalisation du projet de la gare de Bobigny, une souscription publique est ouverte en ligne:

www.fondation-patrimoine.org/gare-déportation-bobigny

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez apporter votre aide à l'AFMA pour financer les 74 plaques représentant les 74 convois partis principalement des gares de Drancy et Bobigny. ■



© Bonjour Bobigny

La crise sanitaire a retardé l'envoi de la contribution de nombre de nos adhérents. Si vous n'êtes pas encore à jour de votre cotisation 2020, il est encore temps. Merci de nous retourner votre chèque ainsi que le bulletin ci-après

COTISATION 2020

Nom : Prénom :

Adresse complète Préciser bâtiment ou appartement :

Votre courriel : Numéro de téléphone :

- Cotisation Adhérent : 32 € Etudiant 15 €
 Abonnement au bulletin : 10 €
 Don de soutien :
 Soit un total de :

Bulletin accompagné du règlement à retourner à L'AFMA, 4, rue Arthur Fontaine, cité de la Muette - 93700 Drancy

Vous pouvez aussi dès maintenant faire parvenir vos cotisations pour 2021 un cerfa vous sera adressé

COTISATION 2021

Nom : Prénom :

Adresse complète Préciser bâtiment ou appartement :

Votre courriel : Numéro de téléphone :

- Cotisation Adhérent : 50 € Etudiant 15 €
 Abonnement au bulletin : 10 €
 Don de soutien :
 Soit un total de :

Bulletin accompagné du règlement à retourner à L'AFMA, 4, rue Arthur Fontaine, cité de la Muette - 93700 Drancy